

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE



DÉCRET N° 2024 – 829 DU 06 MARS 2024

portant nomination ou promotion aux grades supérieurs de certains conservateurs adjoints des Eaux, Forêts et Chasse au titre de l'année 2024.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu 15/3/24*
- TS DT
- TS CIF
- DG/CENAGREF
- C. PAGES/COM2
- C. DIGP/PFCB
- C. mangrove
- AP/SON AB
- interenes #
DB
- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-18 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2020-040 du 22 janvier 2020 portant composition, attributions et fonctionnement de la commission d'avancement des personnels des Eaux, Forêts et Chasse ;
- vu** le décret n° 2020-041 du 22 janvier 2020 fixant les conditions et modalités de notation et les critères d'inscription au tableau d'avancement des personnels des Eaux, Forêts et Chasse ;
- vu** le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- vu** l'arrêté n° 0023/MCVT/DC/SGM/DGEFC/SA005SGG24 du 06 février 2024 portant inscription au tableau d'avancement de certains conservateurs des Eaux, Forêts et Chasse au titre de l'année 2024 ;
- vu** le rapport final des travaux de la Commission d'Avancement des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse au titre de l'année 2024 ;
- sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,

Article premier

Sont promus au grade supérieur à titre d'ancienneté, au titre de l'année 2024, les conservateurs adjoints des Eaux, Forêts et Chasse dont les noms suivent :

1. Grade de conservateur adjoint de première classe

1.1 Pour compter du 1^{er} janvier 2024

- Conservateur adjoint de deuxième classe : **KASSOUIN ABALLO Pascal**
- Conservateur adjoint de deuxième classe : **OROU MATILO Timonthée Augustin**

1.2 Pour compter du 1^{er} avril 2024

- Conservateur adjoint de deuxième classe : **ZIMAZI Gninou Joseph**
- Conservateur adjoint de deuxième classe : **SODAHLON Téléphone**

1.3 Pour compter du 1^{er} juillet 2024

- Conservateur adjoint de deuxième classe : **MISSIKPODE Bruno Sourou**
- Conservateur adjoint de deuxième classe : **SAH Mathias**

1.4 Pour compter du 1^{er} octobre 2024

- Conservateur adjoint de deuxième classe : **DJISSONON Grégoire**
- Conservateur adjoint de deuxième classe : **TOURE Nadinath**

2. Grade de conservateur adjoint de deuxième classe

Néant

Article 2

Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par les textes en vigueur en la matière.

Article 3

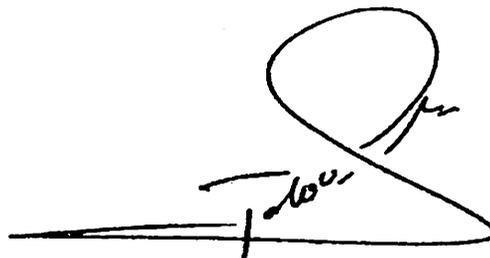
Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

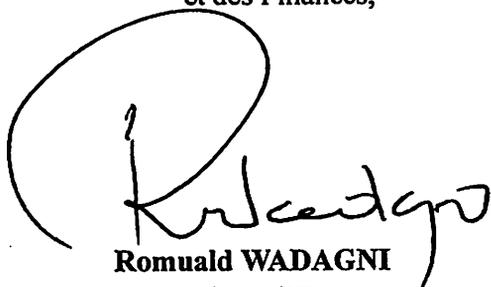
Fait à Cotonou, le 06 mars 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



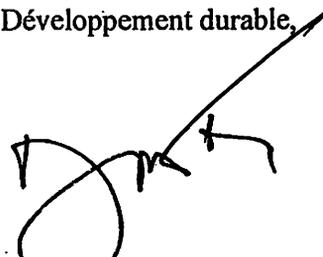
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement durable,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; MCVT 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 20 ;
INTERESSÉS 8 ; SGG 4 ; JORB 1.